

## CATÉGORIES

- ▶ U6 / U7 : Joueur né en 2011 / 2012 = 130€
- ▶ U8 / U9 : Joueur né en 2009 / 2010 = 130€
- ▶ U10 / U11 : Joueur né en 2007 / 2008 = 140€
- ▶ U10F / U11F : joueuse née en 2007 / 2008 = 100€
- ▶ U12F / U13F : joueuse née en 2005 / 2006 = 100€
- ▶ U12 / U13 : Joueur né en 2005 / 2006 = 140€
- ▶ U14 / U15 : Joueur né en 2003 / 2004 = 150€
- ▶ U16 / U17 / U18 : Joueur né en 2000 / 2001 / 2002 = 150€
- ▶ SENIORS : à partir de 1999 = 150€
- ▶ SENIORS F : à partir de 1999 = 100€

Chaque licencié ayant payé en totalité sa cotisation se verra remettre un équipement du SPN Football.  
Remise accordée pour les familles qui ont plusieurs enfants inscrit au club.

## RENOUVELLEMENT

- ▶ La demande de licence complétée et signée y compris par le médecin (Si noter sur la demande = signature, cachet et Date d'examen).
- ▶ L'autorisation parentale complétée et signée (pour les mineur(e)s)
- ▶ La fiche joueur
- ▶ 1 enveloppe timbrée au nom du (de la) licencié
- ▶ **1 photo d'identité couleur** (si noter : photo à réactualiser sur la demande)

## NOUVEAU JOUEUR(SE)

- ▶ La demande de licence complétée et signée y compris par le médecin (signature, cachet et Date d'examen).
- ▶ La photocopie de la pièce d'identité du joueur (si pas de carte d'identité livret de famille) et de son responsable légal.
- ▶ Justificatif de domicile et extrait d'acte de naissance pour les joueurs(ses) né(e)s hors Communauté Européenne.
- ▶ L'autorisation parentale complétée et signée (pour les mineur(e)s)
- ▶ La fiche joueur.
- ▶ 1 enveloppe timbrée au nom du (de la) licencié(e).
- ▶ **1 photo d'identité couleur.**

## JOUEUR(SE) MUTÉ(E)

- ▶ La demande de licence complétée et signée y compris par le médecin (Si noter sur la demande de licence = signature, cachet et Date d'examen).
- ▶ Donner le dernier club quitté.
- ▶ L'autorisation parentale complétée et signée (pour les mineur(e)s)
- ▶ La fiche joueur(se).
- ▶ 1 enveloppe timbrée au nom du licencié
- ▶ **1 photo d'identité couleur**
- ▶ Pour un joueur inscrit hors période normale (après le 15 Juillet), le club quitté doit donner son « accord club quitté. »